



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR

POLICE MUNICIPALE

Solliès-Pont, le 16 JUIN 2017

ARRETE

Portant réglementation de la circulation sur la commune de SOLLIES-PONT à l'occasion de la journée nationale commémorative de l'appel historique du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi le 18 juin 2017.

N° Départ : 417/2017/248/PM/DS

**Le maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

- Vu** la loi du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes,
- Vu** les articles L. 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- Vu** les articles du Code de la route,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation des piétons autour de la place du général de Gaulle près du monument aux Morts à l'occasion de la cérémonie du 18 juin 2017.

arrête